



VILLE DE TOURNAI

Conseil Communal

Séance conjointe avec le Conseil du Centre Public d'Action Sociale

Procès-verbal de la séance publique du 9 décembre 2013

Présents :

- Conseil communal : M. P-O.DELANNOIS, Echevin délégué à la fonction maïorale - Président
Mmes MC.MARGHEM, L.DEDONDER, M. P.ROBERT, Mme L.LIENARD,
MM. V.BRAECKELAERE, A.BOITE, T.BOUZIANE, Echevins;
Mme R.DESENCLOS-LECLERCQ, MM. J-M.DE PESSEMIER, A.PESIN,
J-M.VANDENBERGHE, C.MICHEZ, Mme M-C.LEFEBVRE, M. G.LECLERCQ,
Mme M.WILLOCQ, MM. R.DELVIGNE, J-L.CLAUX, J-L.VIEREN,
Mme H.CLEMENT-COUPLET, M. J.DEVRAY, Mme S.LIETAR, MM. B.LAVALLEE,
G.HUEZ, E.VANDECAVEYE, Mmes C.GUISSET-LEMOINE, B.DEWAELE,
H.LELEU, L.BARBAIX, D.CLAEYSSSENS, MM. X.DECALUWE, L-D.CASTERMAN,
L.COUSAERT, Mme C.LADAVID, MM. A.MELLOUK, G.DENONNE, Conseillers
communaux;
M. T.LESPLINGART, Directeur général adjoint
- Conseil du Centre public d'Action sociale : Mme R.DESENCLOS-LECLERCQ, Présidente;
MM. B.LEFEBVRE, J-P.CABY, Mmes I.DESCHAMPS,
M-L.COLIN, S.LIETAR, S.DESCARPENTRY,
J.A.DEBOUVERIE-VANDECAVEYE, M. F.SCHILLINGS,
Mmes M-H.BERTON, MJ.FONTAINE, Conseillers de l'Action
Sociale;
M. Luc LEROY, Directeur général

Excusés :

- Conseil communal : M. R.DEMOTTE, MM. D.SMETTE, B.MAT, Conseillers communaux, M. D.COUPEZ,
Directeur général
- Conseil du Centre public d'Action sociale : M.D.LAMBRICKX, Conseiller

SEANCE PUBLIQUE

Le Conseil communal conjoint à la Ville et au Centre public d'Action sociale s'est réuni sur convocation du Collège communal remise à domicile le 28 novembre 2013.

Monsieur le Directeur général D.COUPEZ, absent, est remplacé par Monsieur le Directeur général adjoint T.LESPLINGART, conformément à l'article L1124-17 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

La séance débute à 19 heures 02.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** dépose sur le bureau du Conseil communal le procès-verbal de la séance conjointe du 19 novembre 2012, en rappelant que si aucune observation n'est formulée au cours de la présente séance, il sera considéré comme adopté.

Avant de passer à l'examen des points de l'ordre du jour, l'assemblée conjointe observe une minute de silence en mémoire de Nelson MANDELA.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** informe ensuite l'assemblée que les drapeaux ornant les édifices communaux seront mis en berne le lendemain.

1. Présentation de l'évolution des revenus d'intégration sociale. Motion. Proposition.

Madame la Présidente du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.)
R.DESENCLUS-LECLERCQ introduit le débat :

" Le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) a pour objets de lutter contre la pauvreté et de veiller au respect de la dignité humaine. Ces deux objectifs s'avèrent de plus en plus relever de l'utopie lorsqu'on se penche sur les moyens alloués à l'institution.

Tous les CPAS en font le constat chaque jour et quelquefois au détriment de leur masse salariale : la situation n'est plus préoccupante, elle est dangereuse.

Danger face aux nombreuses compétences qui nous sont de plus en plus conférées sans que les moyens financiers ne les accompagnent.

Danger face à l'effritement de la sécurité sociale qui draine tout un nouveau public vers les CPAS.

Danger lorsque le travail ne permet plus de vivre dignement. Attention, je ne parle pas de salaires permettant de prendre des vacances, non, je vous parle de salaires permettant de faire face aux charges quotidiennes.

Danger de vouloir, sous prétexte d'économies nécessaires, se focaliser uniquement sur les services au sein de l'institution qui sont en équilibre budgétaire au détriment de tout un pan de services ayant comme mission la prévention déclinée sous divers angles.

Danger de ramener le CPAS uniquement à ses missions de base qui sont le paiement du revenu d'intégration sociale (RIS) et l'aide.

Danger aussi pour le CPAS d'être le dernier recours pour les partenaires de l'action sociale de 2^{ème} ligne eux-mêmes surchargés.

Danger enfin de voir, au sein de la commune, le CPAS comme une source de dépenses plutôt que comme un instrument de cohésion sociale.

Danger pour les CPAS d'être emportés dans une Europe économique et financière qui ne parvient pas à se construire sur le plan social.

Est-il impossible au XXI^{ème} siècle, ère de la communication et des nouvelles technologies, d'avoir aux différents niveaux de pouvoirs, y compris sur le plan européen, une réflexion globale sur la pauvreté avec un échéancier pour la concrétiser ?

Certes, cela signifie dévoiler la philosophie profonde qui anime les diverses mesures prises. Cela signifie aussi se positionner sur la place, et dès lors, sur la valeur accordée à l'être humain. Bref, cela signifie tout simplement prendre position sur le type de société que nous voulons pour demain : société solidaire ou société duale.

Je ne peux en tant que présidente de CPAS, mais surtout en tant qu'être humain, me résoudre à considérer le parcours de l'autre comme relevant uniquement de sa propre responsabilité. Et il appartient, selon moi, au Service public de veiller à niveler les inégalités. Voilà les raisons qui sous-tendent la motion qui vous sera proposée en fin de séance."

L'évolution des dépenses et recettes de l'aide sociale et du revenu d'intégration sociale (RIS) de 2003 au budget 2011 fait ensuite l'objet d'une présentation analytique par le Directeur général du CPAS, M. Luc LEROY.

Pour synthétiser, l'Assemblée retient que :

- les dépenses brutes d'aide sociale et du RIS sont passées de 5.992.099,53 € (compte 2003) à 12.459.746,00 € (budget 2014)
- les dépenses nettes à charge du CPAS sont passées de 1.464.094,51 € (compte 2003) à 2.883.107,00 € (budget 2014)
- l'analyse détaillée des dépenses du RIS montre que les montants à charge du CPAS augmentent de manière importante. Les mesures de réduction des allocations de chômage prises par le Gouvernement fédéral devraient encore accentuer ce phénomène à court terme, comme l'a relevé la Commission budgétaire
- les dépenses brutes d'aide sociale (hors RIS) sont passées de 1.931.548,34 € (compte 2003) à 2.421.206,00 € (budget 2014)
- les recettes sont passées pour la même période de 1.043.648,63 € à 1.214.101,00 €
- le montant de l'aide sociale (hors RIS) à charge du CPAS est donc passé de 881.899,71 € à 1.207.105,00 €
- le montant à charge du CPAS de l'aide sociale récupérable auprès de l'Etat est passé de 65.843,70 € (compte 2003) à 35.700,00 € (budget 2014)
- la dotation communale est passée de 6.758.289,87 € (compte 2003) à 9.172.082,00 € (budget 2014)
- la part de l'aide sociale et du RIS par rapport à la dotation communale est passée de 34,71 % à 44,59 % entre 2003 et 2014
- enfin le nombre de dossiers traités par le CPAS est passé, entre 2003 et 2014, de 12.174 à 20.083.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** remercie le Directeur général et invite l'Assemblée conjointe à s'exprimer sur ce point.

Pour le Conseiller cdH du CPAS, **F.SCHILLINGS**, ces chiffres sont bien connus des Conseillers du CPAS et traduisent la réalité sociale. Il souhaite que la motion inscrite à l'ordre du jour soit adressée aux formations politiques présentes aux différents niveaux de pouvoir, de manière à ce qu'elle ne constitue pas "un courrier de plus à Bruxelles et à Namur". Il souligne le professionnalisme du personnel du CPAS et l'importance de la dotation communale dont près de la moitié (45 %) sert au financement du RIS et de l'aide sociale.

Madame la Conseillère communale du groupe ECOLO, **M-C.LEFEBVRE**, regrette que le texte de la motion lui soit parvenu tardivement. Elle formule quelques observations à son sujet : situation sociale en Europe, écart entre revenus du travail et revenus de remplacement.

Madame la Conseillère communale du groupe ECOLO, **C.LADAVI**D, demande si des priorités politiques ont été définies en matière d'aide sociale. Elle souhaite, par ailleurs, que la motion rappelle l'impact négatif des mesures fédérales. Elle est rejointe à ce propos par la Conseillère du CPAS, M-L.COLIN.

La **Présidente du CPAS** lui donne les explications nécessaires à ce sujet. L'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** concède que les mesures prises par l'Autorité fédérale ont un impact sur les finances communales. Il est donc important de le faire apparaître dans la motion.

Après avoir procédé à un toilettage du texte, l'Assemblée conjointe, à l'unanimité, arrête comme suit, les termes de la motion à adresser au Gouvernement fédéral et prend la délibération suivante :

LE CONSEIL CONJOINT VILLE-CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE,

Considérant la précarisation d'un nombre sans cesse plus important de citoyens tournaisiens;

Considérant la croissance de près de 11 % des demandes de RIS (Revenus d'Intégration Sociale) au cours de l'année 2012-2013;

Considérant l'augmentation importante du nombre de personnes y compris travailleurs, pensionnés et personnes en incapacité de travail, qui sollicitent quotidiennement une aide sociale;

Considérant les conséquences budgétaires négatives sur les Centres publics d'Action sociale, notamment, en matière d'accueil des demandeurs d'asile;

Considérant les difficultés financières des communes qui doivent par conséquent limiter l'augmentation de la dotation de leur CPAS;

Considérant l'état des finances du CPAS de Tournai au regard de l'urgence de ses missions;

Considérant que les mandataires de la Ville et du CPAS de Tournai attirent l'attention de l'Etat fédéral sur le danger que le lien de cohésion sociale se défasse alors qu'il s'agit d'un fondement de notre vie en société;

Considérant que le Conseil conjoint estime que les réformes entamées par le Gouvernement fédéral ne peuvent peser sur les finances des pouvoirs locaux;

Considérant que les mandataires de la Ville et du CPAS de Tournai estiment que des choix prioritaires doivent être posés pour répondre aux situations désespérées dans lesquelles se trouvent de plus en plus de citoyens et pour maintenir une politique de prévention dans un but de cohésion sociale;

Considérant que les mandataires de la Ville et du CPAS de Tournai sont conscients des difficultés budgétaires auxquelles a à faire face le Gouvernement fédéral, comme, d'ailleurs, l'ensemble des pouvoirs publics;

Considérant que le Conseil conjoint adresse cette motion également dans la perspective de la sixième réforme de l'Etat initiée par le Gouvernement actuel et dont la mise en œuvre se poursuivra avec le Gouvernement qui sera issu des élections générales du 25 mai 2014;

Considérant que, dans ce contexte, le Conseil conjoint sensibilise le Gouvernement actuel, mais demande d'ores et déjà que, lors de la passation de pouvoir avec la nouvelle équipe, cette motion puisse être remise au nouveau Premier Ministre afin que les inquiétudes liées au maintien indispensable de la cohésion sociale soient prises en compte;

Les mandataires de la Ville et du CPAS, réunis en séance conjointe, le lundi 9 décembre 2013, à l'unanimité;

ESTIMENT NECESSAIRE :

- l'augmentation des revenus les plus bas (salaire minimum, revenus de la sécurité sociale, revenu d'intégration, garantie de revenus aux personnes âgées), afin que chacun bénéficie d'un revenu supérieur au seuil européen de pauvreté;
- de veiller à un écart suffisant entre un revenu du travail et un revenu de remplacement, ce dernier devant permettre à son bénéficiaire de maintenir un niveau de vie décent;
- de revoir en profondeur les catégories de revenus d'intégration afin qu'elles soient plus conformes à la réalité;
- de revoir à la hausse l'intervention fédérale dans les coûts du revenu d'intégration;

DECIDENT :

d'adresser au Gouvernement fédéral une motion afin que la dignité humaine occupe une place centrale dans les préoccupations de tous les élus et qu'ils fassent de la lutte contre la pauvreté et le surendettement, des priorités d'action.

La lutte contre la pauvreté n'est pas un coût mais un investissement.

2. Programme de ventes des biens du Centre public d'Action sociale. Evolution.

Madame la Présidente du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) R.DEENCLOS-LECLERCQ présente ce point :

" Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) possède un patrimoine immobilier qui assure une partie de ses recettes. Cependant, la mise en conformité de certains de ces bâtiments engendrerait des dépenses importantes mais inévitables pour se conformer au Code wallon du logement. Les Conseillers du CPAS ont donc opté pour céder une partie des habitations à la fois au Logis tournoisien et à des investisseurs privés.

Je tiens, cependant, à préciser trois choses :

- tout d'abord, le CPAS s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un logement aux occupants actuels des biens visés par la mesure;
- ensuite, parmi les biens restant en sa possession, le CPAS s'engage à en consacrer 11 pour des hébergements d'urgence;
- enfin, il s'agit pour le CPAS de réinjecter les recettes acquises au travers de cette opération immobilière dans la construction de la maison de repos Kain 2.

De cette façon, le CPAS ne se départit pas de ses avoirs, mais les déplace pour s'adapter aux diverses obligations légales qui s'imposent à lui."

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** invite ensuite le Directeur général du CPAS à présenter l'évolution du programme de ventes des biens du Centre public d'Action sociale :

Celui-ci rappelle que le CPAS est actuellement propriétaire des biens suivants:

- 1.260 ha agricoles (8 fermes) dont 14 ha en France
- 145 ha de bois
- 4 maisons de repos (MR)/ maisons de repos et de soins (MRS) pour 356 hébergements
- 14 sites à vocation sociale [bourse aux vêtements, lavoir social, Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), ASBL respect Seniors, Relais social urbain, centre pour femmes victimes de maltraitance, centres de scolarité,...]
- 2 homes (enfants + personnes handicapées mentales)
- 1 crèche
- site administratif – Service social – Service des biens et travaux
- 690 logements, selon le détail suivant :

Maisons sociales	419 logements
Maisons de fondation	107 logements
Maisons du patrimoine	119 logements
Logements divers (supervisés, réfugiés politiques)	45 hébergements
Total	690

Les constats du Conseil de l'Action sociale (CAS) concernant le patrimoine immobilier sont les suivants :

- dépenses très importantes pour mise en salubrité et en conformité de logements
- dépenses substantielles d'aménagement de logements vétustes non occupés
- déséquilibre recettes loyers/dépenses (entretien, assurances, précompte immobilier) de certains logements de bonne valeur marchande sur le marché immobilier.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- aliénation des immeubles dont la situation actuelle ou les travaux à consentir entraînent des dépenses non équilibrées par des recettes à court terme
- aliénation des terrains à bâtir dont les revenus actuels sont négligeables eu égard à leur valeur marchande

Le 28 février 2013, le CAS a pris la décision suivante :

- accord de principe sur l'établissement d'un programme de ventes pour compenser partiellement les dépenses relatives à la construction des maisons de repos et de soins
- 47 biens (39 habitations + 8 terrains) seront analysés et retenus par le CAS sur base d'un rapport individualisé motivé (expertise, photos, état du bien, occupation par locataire,...)
- le Logis tournaisien pourra acheter les biens proposés par le CPAS, au montant de l'expertise, sous réserve de maintenir les locataires en place.

Le Directeur général fait ensuite le point sur la procédure d'aliénation des logements adoptée par le CAS :

- écoute du Logis (logements pour toutes les communes) > de 39 à 45 habitations
- réservation de 11 habitations par le Service social pour des "logements de dépannage"
- proposition des 34 immeubles au Logis tournaisien
- visite par le Logis tournaisien de ces immeubles et remise d'avis. En fonction de ces avis, le CAS a décidé la mise en vente au plus offrant de 3 immeubles
- engagement d'acquisition du 27 septembre 2013 du Conseil d'Administration du Logis sur 13 immeubles + 4 sous conditions
- pour les immeubles non retenus par le Logis, le CAS devrait décider d'une mise en vente au plus offrant.

Le 27 septembre 2013, le Logis tournaisien a confirmé son intérêt pour les 22 immeubles suivants :

Aliénation		Expertise		Accord C.A. Logis tournaisien	Remarques CAS
1	Rue de la Paix, 65		200.000,00 €	24.09.2013	Réservé par le CPAS aux logements de dépannage Décision CAS du 14.08.2013
2-3-4	Rue Bonnemaïson, 4/6/8	240.000,00 €		24.09.2013	
5	Chaussée de Willemeau, 175		60.000,00 €	24.09.2013	Avis négatif Logis pendant visite juin – vente au plus offrant en cours
6	Terrasse de la Madeleine, 13	50.000,00 €		24.09.2013	
7-8-9	Enclos du Béguinage, 8/10/12	310.000,00 €		24.09.2013	
10-11	Rue des Carmes, 4/6	285.000,00 €		24.09.2013	
12-18	Rue de Marvis, 57 à 71	905.000,00 €		24.09.2013	
		1.790.000,00 €	A approuver par prochain CAS		
Accord C.A. Logis tournaisien sous condition du 24.09.2013					
19	Chaussée Romaine, 127		785.000,00 €	En cours d'étude par le Logis	
20	Rue du Moulin de Calonne, 1		300.000,00 €	Discussion sur le prix en cours	
21	Rue Clercamps, 29		190.000,00 €	Discussion sur le prix en cours	
22	Rue Saint-Piat, 68		345.150,00 €	Discussion sur le prix en cours	
			1.620.150,00 €		

Vente au plus offrant en cours :	rue Paul Clerbaux, 4	85.000,00 €
	chaussée de Willemeau, 175	100.000,00 €
	boulevard Eisenhower, 151	<u>130.000,00 €</u>
		315.000,00 €

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** remercie Monsieur le Directeur général du CPAS pour cet exposé et invite l'assemblée conjointe à s'exprimer.

Pour le PS, Madame la Conseillère **S.LIETAR** signale que le tableau présenté en séance devra être adapté en fonction des dernières décisions prises par le Logis tournaisien. Elle confirme, par ailleurs, que le Logis tournaisien s'est engagé à héberger les locataires, comme demandé par le CAS.

Madame la Conseillère communale du groupe ECOLO, **C.LADAVID**, concède que le logement n'est pas la finalité première du CPAS. Elle rappelle néanmoins qu'"à Tournai, il manque du logement public et les loyers coûtent cher". Elle constate que la vente au Logis ne va pas augmenter le nombre de logements publics. Elle s'intéresse également à l'affectation des terrains à bâtir et aux perspectives d'utilisation à des fins sociales des terres agricoles.

La **Présidente du CPAS** lui fait observer que cela va permettre d'améliorer les conditions d'hébergement des locataires.

Monsieur l'Echevin du logement, **V.BRAECKELAERE**, rappelle que la Ville respecte déjà les normes décrétales en matière de logements publics.

Il s'agit ici de régler les problèmes de salubrité dans des logements existants. Il espère que la Wallonie consacra, à l'avenir, plus de moyens pour le logement.

Monsieur le Conseiller du CPAS, **F.SCHILLINGS**, confirme que certains logements du CPAS sont insalubres. Il salue donc l'opération.

A la suite de cette intervention, Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** clôtura le débat.

Aucune observation n'ayant été formulée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la séance publique du 19 novembre 2012, ledit procès-verbal est approuvé.

Monsieur l'Echevin délégué à la fonction maïorale **P-O.DELANNOIS** clôtura la séance à 19 heures 54.

Par le Conseil communal :

Le Directeur général adjoint,

Thierry LESPLINGART

L'Echevin délégué à la fonction maïorale,

Paul-Olivier DELANNOIS

Par le Conseil du Centre public d'Action sociale :

Le Directeur général,

Luc LEROY

La Présidente,

Rita DESENCLOS-LECLERCQ